

Dans ce numéro :

<i>Les sorties d'été</i>	1
<i>Apprendre à ne plus contrarier</i>	2
<i>La première centenaire</i>	3
<i>Les activités du centre: la mosaïque</i>	3
<i>Snoezelen</i>	4
<i>Les directives anticipées</i>	4

Invitation familles

Nous vous convions à la prochaine **réunion des familles** des personnes accueillies au centre d'accueil de jour le

Mercredi 17 septembre 2014

à 17h30 aux Saules.

Mr MAUGARD, président de l'association Somme Alzheimer France y sera également présent.

Un pot convivial sera organisé en fin de rencontre.

Les sorties de l'été

Comme chaque année, les sorties d'été offertes par l'établissement permettent de donner le ton des vacances et de découvrir ou redécouvrir des lieux connus.



Dix personnes ont déjà bénéficié d'une sortie dans le Marquenterre en juin (à l'Asinerie pour un pique-nique). Le mois de juillet se finira par une promenade en barque aux hortillonnages et une visite du zoo d'Amiens.

Deux journées « pique-nique à la mer » sont prévues en août et une en septembre ainsi qu'une visite de Samara.

Nous essayons de faire profiter à chacun d'au moins une sortie adaptée en fonction de ses souhaits et possibilités.

Apprendre à ne plus contrarier son parent



Un des principes fondamentaux de notre accompagnement est d'éviter au maximum les situations qui pourraient contrarier la personne accueillie. Lorsque nous échangeons avec les familles, nous comprenons que beaucoup de situations compliquées naissent de paroles maladroitement et contrariantes.

Voici 3 règles destinées à vous aider:

Ne lui dites pas qu'il a tort : pour permettre à votre parent de sauver la face, il vaut mieux ne pas le corriger s'il se trompe. Peut-être se rendra-t'il compte de son erreur et se sentira mal. Même s'il ne comprend pas son erreur, le fait de le corriger pourrait le mettre dans l'embarras ou se révéler pénible.

Ne pas le contredire : contredire une personne malade n'est jamais

la solution. Premièrement, parce qu'on ne peut pas avoir le dessus. Et deuxièmement, parce que cela peut le contrarier ou le mettre en colère. La meilleure chose à faire est de simplement changer de sujet - de préférence pour quelque chose d'agréable qui retiendra son attention. De cette façon, il y a fort à parier qu'il oubliera le désaccord.

Ne pas lui demander s'il se souvient de telle ou telle chose : lorsque l'on discute avec un malade d'Alzheimer, il est tentant de lui demander s'il se souvient d'une personne ou d'un événement. "Qu'as-tu mangé à midi ?", "Te souviens-tu qu'on a mangé des bonbons quand je t'ai rendu visite la semaine dernière ?" ...

Evidemment, il ne se souvient pas. Sinon, on ne lui aurait pas diagnostiqué la maladie. Le fait d'avoir oublié quelque chose pourrait l'embarrasser ou le frustrer. Il vaut mieux dire : "Je me rappelle qu'on a mangé des bonbons la dernière fois. C'était délicieux."

La première centenaire des Saules

Chaque anniversaire a son importance mais celui là était attendu un peu plus particulièrement.

En effet le 6 avril 1914 naissait Marcelle Leclercq ! 100 ans plus tard, nous avons fêté l'évènement à l'accueil de jour.

Peut être l'avez-vous également reconnue dans le JDA ?



Les activités du centre: la Mosaïque

Depuis plusieurs semaines, une mosaïque est en préparation aux Saules. Elle aura pour vocation d'embellir l'entrée extérieure tout en servant de signalétique.

100 % faite main, chacun est invité à participer à son élaboration qu'il s'agisse de choisir, couper, disposer ou coller ...



Quelques images du printemps 2014



L'activité Snoezelen

Chaque vendredi après-midi, nous pouvons disposer de la salle Snoezelen de la maison d'accueil spécialisée de Cagny. Cette activité a été mise en route au mois de janvier. A chaque fois un groupe de 3 à 4 personnes y est accompagné durant 1h. Un roulement est en place et chacun a également le choix d'y aller.



La méthode snoezelen propose des expériences sensorielles variées vécues dans une atmosphère de confiance et de détente. En effet, elle est propice à la stimulation des 5 sens (vue, odorat, toucher, ouïe et goût) grâce à la musique, aux jeux de lumière, aux vibrations et aux sensations tactiles et olfactives.

Dans la salle de Cagny il y a une colonne à bulle, un projecteur, des fibres optiques, des coussins, un matelas à eau, une chaîne hifi ... cet équipement diversifié permet de proposer des expériences stimulantes et relaxantes.

Infos familles: les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée «directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Les directives anticipées sont un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de ses nom, prénom, date et lieu de naissance.

Toutefois lorsque l'auteur de ces directives, bien qu'en état d'exprimer sa volonté, est dans l'impossibilité d'écrire et de signer lui-même le document, il peut demander à deux témoins, dont la personne de confiance d'attester que le document qu'il n'a pu rédiger lui-même est l'expression de sa volonté libre et éclairée.

Le médecin peut, à la demande du patient, faire figurer en annexe de ces directives, au moment de leur insertion dans le dossier de ce dernier, une attestation constatant qu'il est en état d'exprimer librement sa volonté et qu'il lui a délivré toutes informations appropriées. Les directives anticipées peuvent, à tout moment, être soit modifiées, partiellement ou totalement. Leur durée de validité de trois ans est renouvelable par simple décision de confirmation signée par leur auteur sur le document.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des associations, de la CPAM, de votre médecin traitant ou auprès du centre d'accueil de jour.

